

A l'inscription il est demandé :

- Une enveloppe timbrée (Format 22 x 11) à votre adresse
- Une photo d'identité
- Un certificat médical portant la mention « **aucune contre indication à la pratique du karaté avec compétition** », postérieure au 1^{er} septembre de l'année en cours
- Le Passeport sportif sera exigé dès la deuxième année de pratique